

**La Tour-de-Peilz**

Le combat juridique débute pour le sentier des rives du lac

Les élus ont voté pour la levée des oppositions. Les propriétaires (dont le CEO de Nestlé et l'artiste Shania Twain) pourraient aller jusqu'au Tribunal fédéral.

Stéphanie Arboit

Publié: 25.03.2021, 17h31

Un premier pas avait été franchi fin 2019, avec la mise à l'enquête du premier tiers (soit environ 700 m) du sentier des rives du lac, attendu à La Tour-de-Peilz depuis la votation de 2010. Ce mercredi, les élus ont voté sans discussion le crédit de 120'000 fr. pour lever les 23 oppositions, faisant ainsi entrer le projet dans une 2^e phase, celle du combat juridique.



Le projet du sentier des rives du lac à La Tour-de-Peilz



INFOGRAPHIE: I. CAUDULLO

Cette somme comprend des honoraires d'avocats, car «il est certain que les opposants iront jusqu'au Tribunal fédéral (TF)», a martelé ces dernières années le syndic (PLR) Alain Grangier. Lequel n'a pas ménagé ses efforts pour faire enfin advenir ce projet, rencontrant à de nombreuses reprises depuis 2018 les propriétaires concernés. Pour cette «ténacité», il avait été largement félicité par la gauche.

Parmi les opposants figurent le CEO de Nestlé, Mark Schneider, ou la chanteuse Shania Twain, mais aussi les résidences d'artistes de La Becque ou l'ex-chef de l'Urbanisme de La Tour-de-Peilz, à la retraite depuis 2017.

En 2012, ce dernier avait été visé (ainsi que deux municipaux de l'époque) par une lettre de l'association Rives du lac et de conseillers communaux, qui estimaient qu'une présumée «collusion entre intérêts privés et publics» immobilisait le projet. Si bien qu'en septembre 2013, le Conseil d'État avait enjoint à la Ville «d'agir sans désespérer».

Mais les Boélands devront encore s'armer de patience: selon l'actuel chef de l'Urbanisme, la procédure pourrait durer trois ans en cas de recours au TF. Et il n'est au

final pas garanti «que la justice tranchera en faveur de la réalisation du chemin», précise le rapport de la commission qui a étudié la question.

D'autre part, le préavis souligne, en gras, que le sentier ne sera pas ouvert à tous: «Les personnes à mobilité réduite, en chaise roulante, munies d'un déambulateur ou d'une poussette ne pourront pas l'utiliser.» «Comme un chemin de montagne», précise Alain Grangier.

Frais d'ingénieur pour rehausser des murs

Outre les 70'000 fr. de frais juridiques, le préavis de levée des oppositions comprend également 20'000 fr. d'honoraires d'ingénieur civil.

«Il aurait fallu en certains endroits créer des escaliers de près de 3 m pour monter sur les terrains concernés et redescendre au bord du lac.»

Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz

Explication: le sentier aurait pu être réalisé sur les propriétés où l'État dispose de servitudes de passage. Alain Grangier a plaidé pour passer au contraire sur les enrochements du lac: «Sinon il aurait fallu en certains endroits créer des escaliers de près de 3 m pour monter sur les terrains concernés et redescendre au bord du lac.» Sa solution a passé grâce à l'appui de Jacqueline de Quattro, alors conseillère d'État.

Dès lors, le tracé, en contrebas de certaines propriétés, «représente la solution la plus respectueuse de la sphère privée», argue le préavis. Néanmoins, «au cas par cas», des murs pourraient être rehaussés.

C'est la raison des frais d'ingénieur civil pour la Ville, explique Alain Grangier. Qui prend un exemple: «Devant les résidences d'artistes de La Becque, si le mur est re-

haussé, il faudra également surélever la terrasse qui se trouve derrière.» Histoire que les passants ne puissent pas s'introduire chez les privés ou avoir la vue directe dans leurs jardins, mais que les riverains continuent de profiter du panorama sur le lac.

Couleuvre vipérine

Le préavis prévoit également 20'000 fr. pour des études en environnement, car plusieurs oppositions mentionnent des atteintes à des biotopes. «J'ai découvert la présence de la couleuvre vipérine dans le secteur, déclare Alain Grangier, pourtant fin connaisseur du port et de ses alentours. Nous poserons donc des panneaux explicatifs, afin que personne ne panique en en voyant une.»

Publié: 25.03.2021, 17h31

2 commentaires

[Veuillez vous connecter pour commenter](#)

[Voir tous les commentaires](#) ▼

ARTICLES EN RELATION

[Abo](#)

Enfin une belle foulée vers le sentier des rives du lac

A La Tour-de-Peilz, le premier tiers du chemin sera bientôt mis à l'enquête. Selon le syndic, Jacqueline de Quattro a débloqué la situation.

[Abo](#)

A La Tour-de-Peilz, le projet de sentier lacustre est relancé

Après un premier refus du Conseil communal en 2012, la Ville demande un nouveau crédit d'étude pour définir le tracé.

[Abo](#)

L'impatience autour du lacustre à Peilz

Cinq ans après l'étude au Canton de Vaud, le syndicat a demandé à la Ville de Peilz de relancer le projet.

[24][La une](#)[E-paper](#)[E-paper](#)[Archives du Journal](#)[Impressum](#)[CGV](#)[Politique de confidentialité](#)[Abonnements](#)[Contact](#)[Tous les Médias de Tamedia](#)

© 2021 Tamedia. All Rights Reserved